



## nom dans le contrat different de celui dans la plainte

Par **palla**, le **04/07/2022** à **19:52**

dans un contrat commercial

un des contractants est mentionné sous le nom =Lemair Jean François

après 3 années : il porte plainte au pénal sous le nom : Lemair François ( sans Jean)

sa plainte sera t-elle recevable.

Cordialement

Par **amajuris**, le **05/07/2022** à **09:31**

bonjour,

lorsque une personne possède plusieurs prénoms, il n'est pas obligatoire de toujours utiliser l'ensemble des prénoms, ni même le premier.

je ne pense pas que cela rende sa plainte irrecevable.

salutations